

200216 - Comment pourrait elle se débarrasser de son amour lesbien?

question

J'ai une amie qui est lesbienne depuis que je l'ai connue. Elle a tenté sans succès de changer d'orientation sexuelle. Elle a même essayé d'établir des liens avec un homme mais elle a échoué puisque leurs fiançailles sont finies par être dissolues. Il est évident qu'elle ne peut pas se priver d'une vie sexuelle et ne veut pas non plus tomber dans le péché. Que doit elle faire? Lui est il permis d'épouser un homosexuel qui n'a pas besoin d'une femme afin que chaque membre du couple dissimule la déviance sexuelle de l'autre?

la réponse favorite

Louanges à Allah

L'orientation que nous voudrions donner à cette fille est de lui faire savoir que l'entretien d'un désir interdit au point de s'habituer à la turpitude doit être traité grâce à des solutions radicales qui peuvent s'avérer amères et difficiles. Ces solutions sont aptes à protéger l'individu de conséquences bien pires [que ce qu'elles permettent de résoudre]. Elle protègent de la perte ici-bas avant l'au-delà.

Cette protection ne s'obtient pas par le simple usage de remèdes dont l'inefficacité et l'inefficience sont inévitables. Toute tentative visant à régler un problème qui ne s'attaque à la racine du mal n'en est pas une, et elle ne justifie pas le maintien du mauvais état à changer.

Voilà pourquoi nous affirmons

ici que si la fille en question désire réellement se soigner, elle doit commencer par quitter les autres filles avec lesquelles elle entretenait des relations lesbiennes. Il faut s'éloigner de leurs lieux de rencontre et supprimer tous les moyens de communication qui permettent de les contacter comme le téléphone, le courrier électronique et consort. Il faut les supprimer de manière à ne plus pouvoir les utiliser. Il est vrai que cette rupture avec de mauvaises habitudes du passé ne manque pas de provoquer de la douleur et une gêne psychologique.

Qu'elle reste patiente et endurante et résolue à persévérer dans les progrès réalisés dans le traitement. Qu'elle s'occupe d'œuvres licites parce que bonnes qui absorbent son temps, ou se livre aux études et à la recherche du savoir, ou se trouve une formation lui permettant de maîtriser un métier adapté à son âge et à son sexe.

Les experts psychanalystes affirment que l'abandon d'un péché pendant six mois est susceptible de le faire oublier et d'acquérir la capacité à le dépasser et de s'immuniser aisément contre la récurrence.

Les ulémas s'appuient dans leur admission du principe de cette espèce de remède "thérapeutique du sevrage" sur un hadith d'Abou Saïd al-Khudri (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « **Parmi les gens qui vous ont précédé figurait un homme qui tua 99 âmes et demanda qui était le plus instruit sur terre. On lui désigna un moine. Il se rendit auprès de lui pour l'informer qu'il avait tué 99 âmes et voulait savoir s'il lui était toujours possible de se repentir. Le moine répondit négativement et son interlocuteur le**

tu pour porter le nombre de ses victimes à 100. Ensuite, il demanda qui était l'homme le plus instruit sur terre. On lui désigna un savant. Il alla lui dire qu'il avait tué 100 âmes et voulait savoir s'il lui était toujours possible de se repentir. Le savant répondit affirmativement et se demanda qui pouvait l'en empêcher. Puis il donna à son interlocuteur l'ordre de se rendre à un tel territoire pour rejoindre des hommes voués au culte et faire comme eux et ne jamais retourner à son pays, un terroir du mal. Le repentir s'en fut et, arrivé à mi-chemin, il trouva la mort. Les anges de la miséricorde et ceux du châtement se disputèrent à propos du statut du repentir. Les premiers arguèrent que l'intéressé s'était repenti et s'était orienté résolument vers Allah. Les seconds rétorquèrent que l'intéressé n'avait jamais fait rien de bon. Un ange ayant épousé la forme humaine arriva auprès d'eux et ils sollicitèrent son arbitrage. Il leur dit: mesurez les distances séparant les deux territoires; celui de son départ et celui de sa destination et jugez-le en fonction de la distance la plus courte. Ayant fait la mesure, ils s'aperçurent qu'il était plus proche de sa destination. Ce qui permit aux anges de la miséricorde de le récupérer.» (Rapporté par al-Bokhari,3470 et par Mouslim,2766).

L'imam an-Nawawi

(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **« les ulémas ont dit que ce hadith recommande au repentir de s'éloigner des lieux où il avait commis des péchés, et de rompre avec ceux qui l'y aidaient, et de mettre fin à tout lien avec eux, aussi long temps qu'ils n'auront pas changé de comportement, et de se trouver des compagnons parmi les gens du bien, les ulémas, pieux et scrupuleux qui peuvent servir de modèles et dont la compagnie profite. C'est ainsi qu'on approfondit son repentir.»** Extrait de Charh Mouslim (17/83).

Al-Hafeh

Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)

dit:« Le hadith indique le mérite de la migration à partir du pays où l'on a commis des actes de désobéissance envers Allah car en y restant on est soit fortement tenté de maintenir ses mauvaises habitudes chaque fois qu'on s'en souvient, soit en contact avec ceux qui aident et exhortent le repentant à récidiver. C'est pourquoi le dernier moine dit à son interlocuteur de **« ne jamais retourner à son pays, un terroir du mal »**. Il y a là une allusion au fait qu'il convient au repentant de s'éloigner des circonstances qui marquaient la période où il se livrait à la désobéissance envers Allah, de s'en démarquer totalement et de se trouver d'autres occupations.» Extrait de Fateh al-Bari (6/517).

Voilà le traitement préconisé

par le saint Coran avant sa prescription de la peine légale, remède qui permet de débarrasser la société des tares et abominations sexuelles auxquelles le

Très-haut fait allusion en ces termes:«**Celles de vos femmes qui fornicquent, faites témoigner à leur encontre quatre d'entre vous. S'ils témoignent, alors confinez ces femmes dans vos maisons jusqu'à ce que la mort les rappelle ou qu'Allah décrète un autre ordre à leur égard.**» (Coran,4:15).

On a déjà cité dans notre site

certains moyens qui aident à se débarrasser des actes de désobéissance envers Allah. On peut se référer à la fatwa n° [101169](#) et à la fatwa n° [104078](#).

Ibn al-Qayyim

(Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) dit: **«Le discours portant sur le remède de la maladie que constitue la domination du cœur par la passion indique deux voies: l'une d'entre elles consiste à l'étouffer(la passion) dans l'œuf; l'autre à la déraciner dès son apparition. Chacune des**

deux opérations est facile à celui pour lequel Allah la rend aisée et difficile à celui qui ne bénéficie pas de l'aide d'Allah car le gouvernail des choses est dans Ses mains. Quant à la prévention de cette maladie, elle passe par deux choses: baisser son regard et occuper son cœur de ce qui l'en détourne et l'empêche de le commettre.» Extrait d'al-djawab al-kafi(178-181).

Quant au fait pour la fille de demander si elle peut épouser un homosexuelle pour pouvoir continuer de vivre sans vergognesa sexualité lesbienne, cela serait une des causes de son délaissement et de sa privation des motifs du repentir car elle fait comme si elle planifiait la pérennisation et facilitation de son inconduite. Pire, elle fait comme si elle cherchait de nouveaux partenaires. Car elle veut dire qu'il lui est possible de faire la connaissance d'homosexuels et d'en épouser unsous réserve que chaque époux continue ses pratiques sexuelles anormales. Allah le Puissant et Majestueux les surveille et les laisse faire quand ils se plongent dans la désobéissance. On dirait que ces gens-là n'ont pas lu la parole d'Allah le Puissant et Majestueux: **«Ce, parce qu'ils ont désobéi à Allah et à Son messenger.» Et quiconque désobéit à Allah et à Son messenger... Allah est certainement dur en punition!»** (Coran,8:13) et la parole du Transcendant: **« Qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication - car quiconque fait cela encourra une punition et le châtiment lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie; sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux; et quiconque se repent et accomplit une bonne œuvre c'est vers Allah qu'aboutira son retour.»**

Nous exhortons la fille à faire preuve de la crainte Allah Très-haut dans ses attitudes envers sa personne, sa religion, sa société, voire envers l'humanité tout entière. Nous l'invitons à éviter un revers moral et une déviance naturelle. Qu'elle se représente la mort et la tombe devant elle et son état quand elle sera enveloppée et déposée sous le sol pour toujours. Là bas, seules ses bonnes œuvres l'accompagneront. Le débordement de plaisir anormal sera une cause de solitude, d'obscurité et de châtement]dans la tombe[.

Abou Hamza dit: «J'ai dit à Muhammad ibn Ali ibn al-Hanafiya:

-«Les femmes du peuple de Loth furent-elles châtiées à cause des actes de leurs hommes?»

-«Allah est trop juste pour le faire. Ce qui se passa c'est que les hommes se contentèrent]sexuellement[des hommes, et les femmes des femmes.»

Houdhayfa

(P.A.a) a dit: **«Le peuple de Loth mérita son sort dès que les hommes se contèrent]sexuellement[des hommes, et les femmes des femmes.»** Les deux hadiths sont rapportés par Ibn Abi Dounya dans Dham al-Malahi, n° 145,149.

Certes, la femme en question est très fragile et a besoin d'Allah le Puissant et Majestueux. Qu'on lui conseille de ne pas hésiter à lever ses mains pour demander au Transcendant de l'aider à Lui obéir et à cesser de Lui désobéir, et de lui pardonner ses péchés passés et de l'en immuniser à l'avenir. A ce propos, le Très-haut: **« et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent**

pardon pour leurs péchés - et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? - et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait. Ceux-là ont pour récompense le pardon de leur Seigneur, ainsi que les Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Comme est beau le salaire de ceux qui font le bien!» (Coran,3:135-136).

Une fois sincèrement repentie et engagée dans le bon traitement, qu'elle tente une nouvelle fois de se marier légalement. Qu'elle demande à son Maître de la guider, de lui inspirer la crainte d'Allah, la chasteté, la suffisance morale et de l'enrichir grâce au licite de sorte qu'elle n'ai plus besoin de l'illicite.

Allah
le sait mieux.